

Dès les premières étapes du projet, nous adoptons une vision long-terme, de futur exploitant, qui est raisonnée localement avec des intérêts établis pour l'ensemble des parties prenantes.

... et qui d'autre ?

Des intérêts pour les acteurs locaux :

- Pour les **entreprises agroalimentaires** du secteur, ce projet de méthanisation collective offre une solution de valorisation innovante des sous-produits organiques issus de leur activité et une réduction des coûts de traitement, en réduisant également les frais de transport.
- Pour les **agriculteurs** (20 exploitations partenaires du projet) : le recours au digestat, riche en éléments fertilisants, permet notamment une réduction des consommations en engrais azotés chimiques et une baisse des charges en épandage des fertilisants organiques.
- Ce projet génère la création de **3 emplois directs** pour assurer l'exploitation du site. Il participe au **développement de l'activité d'entreprises locales** (transport, épandage, secteur agricole et industriel : chantier de construction de plus de 7.3M€ puis marchés transport et travaux agricoles).

Gaz, déchets... Y a-t-il des risques ?

La réglementation

Ce projet sera soumis à une décision préfectorale (obtention du permis de construire et accord d'exploiter), sur la base d'un dossier 'ICPE' (dossier réglementaire pour les établissements dits 'Installations Classées pour la Protection de l'Environnement'), qui encadre précisément toutes les conditions de conception et de la future exploitation du site.

Traitement de biodéchets : risque d'odeurs ?

- La réaction de méthanisation s'effectue en **cuves étanches** (appelées digesteurs) : les microorganismes travaillent en effet en absence d'oxygène, et l'objectif est bien de **recupérer le biogaz** produit.
- Le processus de méthanisation en lui-même ne génère pas d'odeurs : la réaction se déroule toujours en cuves closes étanches ; en effet les bactéries responsables de cette dégradation des matières organiques ont besoin d'un **milieu sans oxygène** pour 'travailler'. Les composés organiques responsables des odeurs sont dégradés par le processus.

- Les matières entrantes potentiellement odorantes seront réceptionnées en **hall fermé avec aspiration et traitement d'air**.



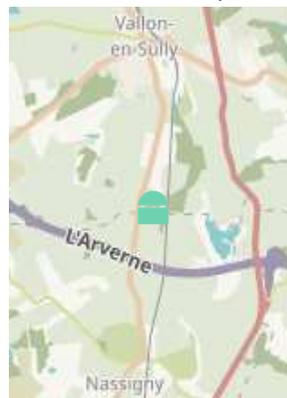
- Le résidu produit, appelé 'digestat', est stabilisé et désodorisé.

Production de gaz : risque d'explosion ?

Le biogaz produit dans les digesteurs est chargé d'humidité et non comprimé, à très faible charge énergétique ; il est épuré et livré dans le réseau de gaz en continu, seul l'équivalent de quelques heures de production est stocké sur le site – qui n'est **pas classé SEVESO**.

Le choix du terrain

Le site envisagé, sur lieu-dit des Contamines, est compatible avec l'implantation de cette activité : terrain de taille suffisante, dessert routière adaptée, proximité du réseau de gaz d'un débit suffisant pour recevoir la totalité de la production, éloignement des habitations supérieur à la réglementation (ici 200m ; réglementation : 50m des digesteurs).



Contact :

ENGIE BioZ

59 rue Denuzière, 69002, LYON

Charles REGNAULT

06 30 07 57 25 / charles.regnault@engie.com



Un projet de méthanisation territoriale à Nassigny

Production locale d'énergie renouvelable et valorisation de sous-produits organiques du territoire

ENGIE

BioZ

Le biométhane au cœur de nos territoires

ENGIE BioZ
Agence de Lyon
59 rue Denuzière
69002, LYON

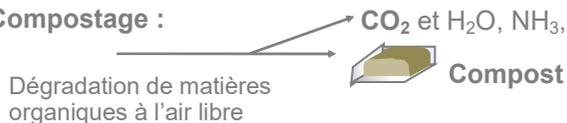
Qu'est-ce que la méthanisation ?

Une unité de méthanisation apporte une **solution alternative** et complémentaire aux autres modes de production d'énergie, tout en **valorisant les ressources organiques locales**.

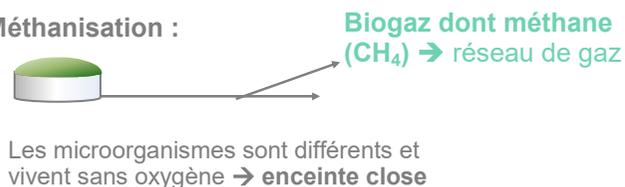
L'objectif est de produire du gaz renouvelable à partir des sous-produits organiques du territoire. Ce **biogaz** se dégage de manière naturelle dans des cuves fermées, par fermentation des matières organiques sous l'action des mêmes microorganismes que dans la panse des vaches ou les marais par exemple.

Après épuration, le biogaz devenu 'biométhane' (méthane d'origine renouvelable), est injecté dans le réseau de distribution de gaz naturel pour y être **consommé localement**. De son côté, la matière digérée (le digestat), aux propriétés fertilisantes valorisables, est utilisée sur terres agricoles cultivées.

Compostage :



Méthanisation :



Quels enjeux pour l'environnement ?

Une énergie propre, renouvelable et locale

- Une production de **gaz naturel renouvelable** (méthane), qui entrera en substitution partielle du gaz d'origine fossile dont nous sommes largement importateurs,
- Une meilleure **valorisation de nos biodéchets** en local et une réduction des coûts de traitement pour les industriels, en complémentarité avec les filières existantes,
- Une production de **fertilisants** (digestats) pouvant se substituer aux engrais chimiques (recyclage de la matière) et une réduction des coûts pour les agriculteurs,

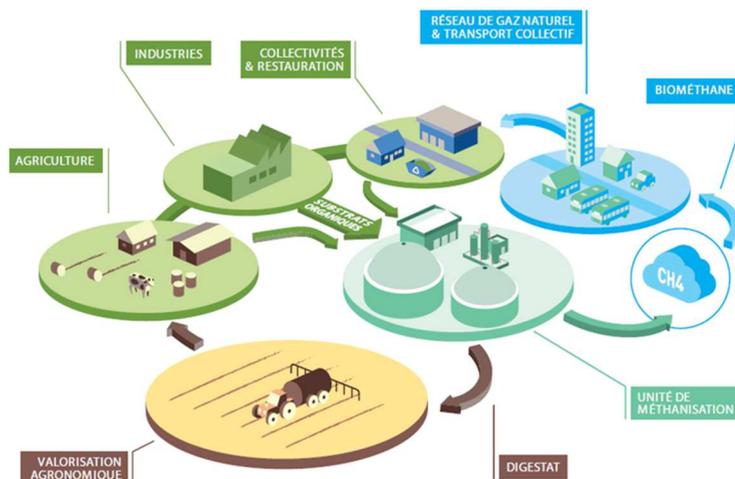
- Une **réduction des émissions de gaz à effet de serre** : le biogaz en se substituant aux énergies fossiles réduit les émissions de gaz à effet de serre.

... méthanisation "territoriale" ?

Un projet d'économie circulaire

À cette échelle, la réaction de méthanisation est exploitée dans le cadre d'un projet d'économie circulaire, vertueux pour le territoire, qui va :

- **Valoriser des déchets organiques** (fumiers, écarts de productions agroalimentaires, déchets verts...) dont le traitement ou la gestion sont aujourd'hui coûteux et émetteurs de gaz à effet de serre,
- **Réduire les coûts et l'impact environnemental** de la fertilisation par les acteurs agricoles, et consolider les exploitations agricoles,
- **Produire localement une énergie verte** et participer ainsi à l'autonomie énergétique du territoire,
- **Créer de la valeur pour le territoire** (fiscalité, emploi, activité économique non délocalisable induite...).



Quelques chiffres ?

Production de méthane : Production de biométhane prévue : environ 2.2 millions m³ injectés dans le réseau de distribution de gaz local, soit **l'équivalent de consommation annuelle de 1160 foyers**.

Ce projet va, à sa mesure, contribuer à l'autonomie énergétique partielle du territoire.

Volume de matières entrantes : environ 18 000 tonnes par an. Le trafic de camions générés sera en moyenne de 9 par jour (en semaine).

Investissement : 7,3 millions d'€

Economie de carbone : plus de 4 000 tonnes de CO₂ annuelles économisées (équivalent des émissions annuelles de 2 000 voitures neuves)

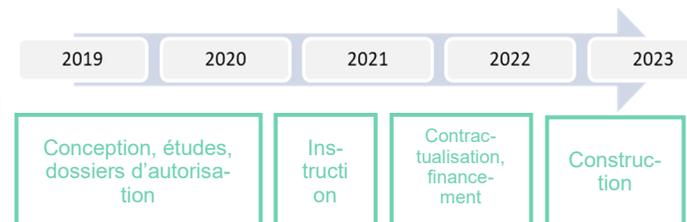
Quelques repères :

1 m³ de méthane = 1,1 litre d'essence ou encore 9,8 kWh

1 tonne d'huile de cuisson produit ~580 m³ de méthane

1 tonnes de déchets verts (tontes) produit ~80 m³ de méthane.

Et c'est pour quand ?



Qui est ENGIE BioZ ?

Producteur de gaz renouvelables

La *Centrale Biométhane du Val de Cher*, société portant ce dossier, appartient à ENGIE BioZ, producteur de gaz d'origine renouvelable.

ENGIE BioZ est né en janvier 2020 de l'acquisition de la société VOL-V Biomasse par ENGIE. Les équipes bénéficient de 10 ans d'expérience dans le développement de projets de méthanisation. ENGIE BioZ compte aujourd'hui plus de 70 collaborateurs. Le projet est géré par l'agence ENGIE BioZ de Lyon.

Une approche long-terme

ENGIE BioZ **développe, conçoit, finance, fait construire, et exploite** des centrales de production de gaz renouvelable.